



Technip Energies remporte un contrat significatif auprès de Neste pour l'extension de sa raffinerie de produits renouvelables à Rotterdam

Juillet 21, 2022

Technip Energies (PARIS:TE) a remporté un contrat significatif⁽¹⁾ auprès de Neste pour l'extension de leur capacité de production de produits renouvelables à Rotterdam, aux Pays-Bas, dans le cadre de l'accord de partenariat existant entre Technip Energies et Neste.

Le contrat couvre l'ingénierie, les services de fourniture des équipements et la gestion de la construction (EPsCm) pour l'extension de la raffinerie de produits renouvelables existante de Neste à Rotterdam, ce qui augmentera la capacité globale de produits renouvelables de Neste de 1,3 million de tonnes par an.

Il fait suite à l'étude d'avant-projet détaillée (FEED) réalisée par Technip Energies en 2021.

Le procédé de production s'appuie sur la technologie de pointe exclusive NEXBTL™ de Neste, qui permet la conversion de déchets renouvelables et de matières premières résiduelles (telles que l'huile de cuisson usagée et les déchets de graisse animale) en carburants renouvelables.

Bhaskar Patel, SVP Carburants durables, produits chimiques et circularité de Technip Energies, a déclaré : « *Nous sommes heureux d'être à nouveau sélectionnés par Neste pour l'extension de leur plateforme de production de produits renouvelables à Rotterdam. Ce contrat repose sur notre collaboration de long terme, illustrée par la livraison réussie de deux raffineries de produits renouvelables de dimension mondiale à Rotterdam et à Singapour, et le projet d'extension en cours de la raffinerie de produits renouvelables de Neste à Singapour. Nous sommes déterminés à faire de ce projet un succès car nous partageons une vision commune d'accélérer la transition vers un avenir durable, en faisant du progrès technologique un levier essentiel.* »

(1) Pour Technip Energies, un contrat « significatif » se situe entre 50 et 250 millions d'euros.

Pour en savoir plus sur les capacités de Technip Energies dans les Biocarburants :

Notre expertise en ingénierie et en gestion de projet s'applique directement au marché des biocarburants, en particulier pour les raffineries de biocarburants. Nous offrons une large gamme de services et de technologies propriétaires et basées sur des partenariats, y compris les technologies de production de biodiesel et de biojet ainsi que les procédés d'éthanol de première et de deuxième génération. Nous avons une vaste expérience dans la conception et la construction d'usines de bioéthanol.

En savoir plus : <https://www.technipenergies.com/markets/biofuels>

À propos de Technip Energies

Technip Energies est une entreprise d'ingénierie et des technologies de premier plan au service de la transition énergétique, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), l'hydrogène et l'éthylène et avec une présence forte sur les marchés en croissance de

l'hydrogène bleu et vert, la chimie durable et la gestion du CO2. L'entreprise bénéficie de son solide modèle de livraison de projet, soutenu par une offre étendue de technologies, de produits et de services.

Avec une présence dans 34 pays, nos 15 000 collaborateurs sont pleinement engagés à donner vie aux projets innovants de nos clients, en repoussant les limites du possible pour accélérer la transition énergétique vers un avenir meilleur.

Technip Energies est coté sur Euronext Paris avec des certificats de dépôt américains («ADR») négociés de gré-à-gré aux États-Unis.

Pour plus d'informations : <https://www.technipenergies.com>

Information importante pour les Investisseurs et les Actionnaires

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » telles que les définissent la section 27A du United States Securities Act de 1933, telle qu'amendée, et la section 21E du United States Securities Exchange Act de 1934, telle qu'amendée. Ces déclarations prospectives concernent généralement des événements futurs et des prévisions de revenus, de bénéfices, de flux de trésorerie ou d'autres aspects des activités ou des résultats d'exploitation de Technip Energies. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « attendre », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « serait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives » et des expressions similaires, y compris dans

leur forme négative. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, croyances

et hypothèses actuelles de Technip Energies concernant les développements et les conditions commerciales futurs et leurs effets potentiels sur Technip Energies. Bien que Technip Energies estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont faites, il ne peut y avoir aucune garantie que les développements futurs affectant Technip Energies seront ceux que Technip Energies anticipe.

Toutes les déclarations prospectives de Technip Energies comportent des risques et des incertitudes (dont certains sont significatifs ou indépendants du contrôle de Technip Energies et des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de l'expérience historique de Technip Energies et des attentes ou projections actuelles de Technip Energies. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les

hypothèses sous-jacentes se révélaient incorrectes, les résultats réels pourraient différer significativement de ceux indiqués dans les déclarations prospectives.

Pour toute information concernant les facteurs importants connus susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels et les résultats prévisionnels, veuillez consulter les facteurs de risque de Technip Energies énoncés dans les documents déposés par Technip Energies auprès de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis, qui incluent l'amendement n° 4 à la déclaration d'enregistrement de Technip Energies sur le formulaire F-1 déposé le 11 février 2021. Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. Technip Energies ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.

Contacts Technip Energies

Relations avec les investisseurs

Phil Lindsay
Vice-President Relations Investisseurs
Tel: +44 20 7585 5051
Email: Phillip.Lindsay

Relations avec les médias

Stella Fumey
Directrice des Relations Presse & Communication Digitale
Tel: +33 (1) 85 67 40 95
Email: Stella.Fumey

Jason Hyonne
Responsable des Relations Presse et des Réseaux Sociaux
Tel: +33 1 47 78 22 89
Email: Jason.Hyonne

-